

Bulletin d'information trimestriel

Année 2012 – N° 1

Janvier 2012 à Mars 2012

3^e année / Numéro 9

LANIUS



<http://www.attiredailes.be>



Société royale Cercles des Naturalistes de Belgique asbl

Siège social : rue des Écoles 21 à BE 5670 VIERVES SUR VIROIN

**Société royale
Cercles des Naturalistes de Belgique®
Association sans but lucratif
Société fondée en 1957**

pour l'étude de la nature, sa conservation, la protection de l'environnement
et la promotion d'un tourisme intégré,
agrée par le Ministère de la Communauté française et
le Ministère de la Région wallonne.



- Typographie & mise en page : **FRANCIS MAUHIN.**
- À l'usage des personnes qui pratiquent la Publication assistée par ordinateur (PAO), les règles de typographie utilisées dans cette feuille de contact sont celles en usage à l'Imprimerie nationale de France.
- Les articles publiés dans **LANIUS** n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.
- © La reproduction des textes et des illustrations est soumise à l'autorisation de la section.
- **Dépôt légal** : D/2012/3152/229/1
ISSN 0773-9419

Éditeur responsable

FRANCIS MAUHIN
Lorcé 42
BE 4987 Stoumont

Téléphone ...+3280785315
+32498152610

Mélattiredailes@gmail.com
francis.mauhin@gmail.com

Site Web<http://www.attiredailes.be>

Forumshttp://fr.groups.yahoo.com/group/attire_d_ailes

« ATTIRE D'AILES » OU « EN FORMATION POUR L'AVIFAUNE »

« Attire d'Ailes » est une section de la Société royale Cercles des Naturalistes de Belgique (CNB) qui vise l'étude, le perfectionnement, l'affinement en ornithologie, et ce, essentiellement par deux voies totalement différentes, mais combien complémentaires :

- une approche pratique : sorties sur le terrain tout au long de l'année ;
- une approche théorique : un forum de discussion sur La Toile.

Les sorties sur le terrain se font généralement à raison d'une toutes les deux semaines. Les lieux sont choisis en fonction de la richesse de l'avifaune, des saisons.

L'allure est lente, feutrée et respectueuse de l'oiseau. Nous nous munissons d'un maximum d'outils pédagogiques. Par exemple, les chants sont particulièrement étudiés grâce à un lecteur MP3.

Nous nous attardons également sur le « jizz » de l'oiseau, son regroupement par ressemblance superficielle et son éthologie.

Le forum de discussion complète cela à merveille : échanges d'idées, de documents, de fichiers, clés de détermination, jeu de l'oiseau mystère

Attire d'Ailes est ouvert à tous les passionnés en ornithologie, débutants ou déjà bien initiés, membres de la Société royale Cercles des Naturalistes de Belgique.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le site Web d'Attire d'Ailes <http://www.attiredailes.be> ou chez Francis MAUHIN (par téléphone au 080 78 53 15 ou 0498 15 26 10, ou encore par courriel à francis.mauhin@gmail.com).

Francis MAUHIN, formateur et président d'Attire d'Ailes.



LE HARLE BIÈVRE (*MERGUS MERGANSER*)

DANS NOTRE RÉGION

René DUMOULIN¹

Historique

Jusqu'en 1995, les observations de Harles sur nos rivières étaient rares, les lieux d'hivernage réguliers se limitant à Oost-Maarland, Virelles, Harchies et les barrages de l'Eau d'Heure.

Début 1996, une sévère vague de froid a provoqué le gel des plans d'eau et parties calmes des cours d'eau, et les Harles sont arrivés en nombre relativement important sur l'Ourthe où les secteurs rapides étaient libres de glace, accompagnés de quelques Harles piettes et Garrots à œil d'or.

Début 1997, une autre vague de froid nous les ramène, y compris sur l'Amblève, avec des nombres qu'on n'a plus connus depuis lors : 170 exemplaires sont dénombrés entre Aywaille et le confluent le 1^{er} février ! Les Harles piettes remontent aussi jusqu'à Aywaille, ce qui ne se produira plus par la suite.

Depuis lors, l'hivernage du Harle bièvre sur l'Ourthe et l'Amblève est devenu annuel, mais en nombres bien plus restreints que lors de ces deux hivers. Il semble que la Vesdre ait été occupée plus tard, mais la présence de ces oiseaux y est peut-être passée inaperçue dans un premier temps, faute d'observateurs locaux.

Alimentation

Le régime du Harle bièvre est essentiellement piscivore. Il aurait une préférence pour les proies de taille modeste, mais on le voit parfois ingurgiter des poissons dont la taille dépasse 20 cm.

Quand et où les observer ?

Les observations de septembre et octobre sont assez rares, celles de novembre un peu moins. C'est surtout à partir de décembre qu'on a de bonnes chances de les rencontrer, mais leur nombre augmente encore en janvier, se maintient en février et commence à diminuer début mars. Encore quelques retardataires en avril, les oiseaux parfois observés en mai éprouvant manifestement des problèmes liés à la mue ou un accident.

On peut les rencontrer un peu partout sur nos rivières, mais l'expérience montre que certains secteurs sont plus appréciés.

Sur l'Amblève, Remouchamps est bien fréquenté, sous le pont du chemin de fer et en aval du vieux pont jusqu'au niveau des nouvelles implantations commerciales (GB, Aldi, etc.).

En aval d'Aywaille, les environs de l'ancien terrain de football, Raborive et Martinrive les retiennent aussi.

Plus loin il y a des stationnements aussi au moulin du Halleux, au pied de la Belle-Roche, mais seulement par niveau très bas, et surtout au confluent.

¹ Ornithologue et photographe animalier.

Sur l'Ourthe en amont de Comblain-au-Pont aucun endroit ne semble les intéresser durablement, et il faut descendre jusqu'à Poulseur pour trouver leurs lieux de prédilection : sur l'ancien canal ou sur la rivière à proximité de l'écluse.

En aval, les environs de la passerelle à Hony sont appréciés aussi, mais la plus grosse concentration est observée à Angleur (Streupas), lieu qui sert aussi de dortoir.

On connaît un autre gros dortoir au bassin inférieur de la centrale électrique de Coo.

Identification des différents plumages

Comme chez beaucoup d'Anatidés, le dimorphisme sexuel est très prononcé chez le Harle bièvre (photo ci-dessous : ♂ en haut, ♀ en bas).



Jusqu'il y a quelques années, faute de littérature ornithologique francophone précise à ce sujet, on considérait les exemplaires « gris » comme femelles ou juvéniles. En fait le plumage juvénile proprement dit, caractérisé par un trait blanc joignant le bec au-dessous de l'œil, lui-même souligné de blanc, et par une « crête » nettement plus courte que celle de la femelle, est peu souvent observé chez nous et seulement en tout début de période (septembre, octobre).

Par contre, les plumages intermédiaires entre le juvénile et l'adulte, d'apparence essentiellement femelle, sont bien plus fréquents qu'on le pense, et surtout discernables pour les mâles.

L'état d'avancement de leur mue est très variable d'un individu à l'autre : on peut déjà trouver en novembre des exemplaires à l'apparence nettement mâle, et d'autres à l'apparence encore femelle en fin d'hivernage.

Il n'est pas utile de parler ici de ceux qui ont déjà l'aspect mâle, et sont donc facilement reconnaissables. Les autres peuvent être distingués des femelles par les critères suivants :

- taches noires au menton, à la jonction entre le blanc et le brun du cou et plus tard sur les scapulaires (plumes du dos) ;
- taches foncées sur le dessus et les côtés de la tête ;
- plumes de l'arrière de la tête (« crête ») nettement plus courtes que celles de la femelle ;
- iris clair (brun foncé chez la femelle) ;
- bec et pattes plus ternes que ceux des adultes.

Attention à l'incidence de la lumière pour ces deux derniers critères.

Les femelles immatures peuvent être distinguées par les mêmes critères, sauf les deux premiers, mais la tâche est plus ardue.

Parades

C'est surtout en février-mars qu'on peut observer les premières manifestations nuptiales, en couple ou en groupe.

Le mâle trempe la tête dans l'eau puis la dresse brusquement presque à la verticale (photo ci-contre), attitude qu'on peut observer plus tôt en hiver, il se dresse souvent en battant des ailes et « court » sur l'eau, seuls les pattes et le dessous du ventre restant immergés.

La femelle, plus discrète, se contente d'allonger le corps, la tête au ras de l'eau. Tout ceci est accompagné de grognements divers.



Nidification

Le Harle bièvre se reproduit dans la partie septentrionale de l'Europe, à partir de l'Écosse et de l'Allemagne du Nord. Il y a aussi une population excentrée sur quelques lacs alpins de Suisse et de France.

Il s'installe au bord de lacs et de rivières assez larges et niche dans des trous d'arbres, parfois assez haut, ou des nichoirs disposés à son intention, la ponte étant déposée d'avril à juin.

Les jeunes éclosent après 35 jours et quittent le nid deux à trois jours plus tard en se jetant dans le vide, puis ils suivent leur mère pour rejoindre l'eau dont le nid est parfois assez éloigné.

**Liste complète des photos disponibles sur notre site Web,
comprenant notamment des exemples de plumages de transition.**

<http://www.attiredailes.be/page-041.html>

| | Légendes |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Photo 01 | Mâle immature, Comblain-au-Pont, 3 novembre 2006. Dessus de la tête assombri, « crête » courte, plumes noires aux scapulaires. |
| Photo 02 | Mâle immature, Oost-Maarland, 17 janvier 2007. Taches noires au menton, en avant de l'œil, sur le sommet de la tête et à la jonction blanc/brun du cou, « crête » courte, iris clair, plumes noires aux scapulaires. |
| Photo 03 | Mâle adulte, Remouchamps, 21 février 2007. Remarquez la couleur vive de la patte visible. |
| Photo 04 | Mâle adulte, Vaux-sous-Chèvremont 20 mars 2007. |
| Photo 05 | Mâle immature, Vaux-sous-Chèvremont, 20 mars 2007. Taches noires au menton, au-dessus et en arrière de l'œil et à la jonction brun/blanc du cou, quelques plumes noires aux scapulaires, pas de « crête ». |
| Photo 06 | Femelle adulte, Vaux-sous-Chèvremont, 20 mars 2007. Iris sombre et longues plumes à l'arrière de la tête. |
| Photo 07 | Mâle adulte, Remouchamps, 22 décembre 2007. |
| Photo 08 | Mâle adulte, Remouchamps, 22 décembre 2007. Attitude typique de parade. |
| Photo 09 | Couple, Martinrive, 5 mars 2004. |
| Photo 10 | Femelle immature, Aywaille, 21 mars 2004. Iris clair et « crête » encore relativement courte. |
| Photo 11 | Mâle immature, Remouchamps, 18 février 2006. Iris clair, taches noires au menton, au sommet de la tête, à la jonction brun/blanc du cou et aux scapulaires. |
| Photo 12 | Mâle immature, Comblain-au-Pont, 24 mai 2006. Taches noires au menton, en avant et au-dessus de l'œil, à la jonction brun/blanc du cou, aux scapulaires et sur le flanc. |
| Photo 13 | Mâles adultes, 17 février 2008. Attitude de parade : « la course sur l'eau », presque tout le corps hors de l'eau et les pattes dedans. Le but du jeu est de déplacer le plus d'eau possible, en prenant éventuellement un air menaçant, mais en gardant une distance de sécurité. |
| Photo 14 | Mâle adulte, 17 février 2008. Vue plus proche sur la position de l'oiseau ici en fin de course, donc peu de déplacement d'eau. |
| Photo 15 | Mâle adulte, 17 février 2008. Attitude dressée sur l'eau. C'est toujours surprenant de voir le temps qu'ils restent ainsi sans s'enfoncer. |

VISITEZ LA NOUVELLE GALERIE PHOTO D'ATTIRE D'AILES

<http://photos.attiredailes.be/>

Programme des activités

1er trimestre 2012

- Les membres des CNB en règle de cotisation peuvent participer aux activités de toutes les différentes sections. Ils bénéficient d'une assurance en responsabilité civile et accidents corporels durant les activités (l'assurance couvre uniquement les Belges qui résident en Belgique et assujettis au régime de sécurité sociale). Pour toute personne non en règle de cotisation qui se joint à une de nos activités, aucune couverture n'est assurée. Elle participe à ses risques et périls.
- Les **chiens ne sont jamais admis** aux excursions (même tenus en laisse).
- Nous demandons aux **personnes qui désirent fumer de s'éloigner du groupe** le temps approprié.
- Cueillir ou déplanter est(sont) strictement interdit(s).
- Pour ceux ou celles qui le peuvent, **avant toute activité**, il est vivement conseillé de **consulter notre site Web** <http://www.attiredailes.be> à la rubrique « **Nouvelles, actualités, potins, cancans et tutti quanti...** », afin de s'assurer qu'**aucune modification** n'a été apportée.
- Sauf indication contraire, une **participation aux frais (PAF) de 2,00 euros** sera demandée à chaque **participant adulte**.
- Sauf avis contraire, **les activités se déroulent la journée entière**. Il faut donc emporter son pique-nique.
- Emportez toujours des **jumelles**, et si possible une **longue-vue**.
- Pour les **guides d'identification**, nous recommandons :
 - SVENSSON (Lars), MULLARNEY (Killian), ZETTERSTRÖM (Dan) et GRANT (Peter J.), Le guide ornitho. Éditions Delachaux et Niestlé.Voir bibliographie complète sur notre site Web :
<http://www.attiredailes.be/page-037.html>

Suite sur <http://www.attiredailes.be>

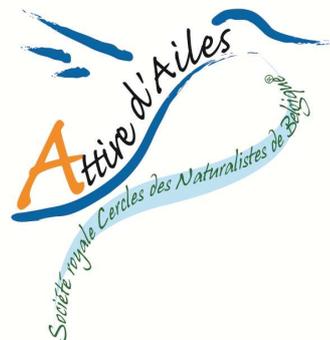
SOCIÉTÉ ROYALE CERCLES DES NATURALISTES DE BELGIQUE

Section *ATTIRE D'AILES* (CRÉÉE LE 28/03/2010)

Président Francis MAUHIN
Lorcé 42
BE 4987 STOUMONT
Tél....+3280785315
+32498152610
Mél ..francis.mauhin@gmail.com

Secrétaire Christiane LATRÉ
Place Joseph Briamont 13/10
BE 4801 STEMBERT
Tél. .. +3287661640
+32495481141
Mél .. christiane@latre.eu

Vice-président Alain BOENTEN
Rue de Beauregard 55/8
BE 4100 BONCELLES
Tél. +32475763332
Mél alain.boenten@gmail.com



Comment s'abonner ?

Pour recevoir le bulletin « *L'ÉRABLE* » (4 numéros par an) et, de ce fait, être membre de la **SOCIÉTÉ ROYALE CERCLES des NATURALISTES de BELGIQUE**,

il vous suffit de verser la somme de :

6,00 € : étudiant

9,00 € : adulte

14,00 € : famille (indiquer les prénoms)

250,00 € : membre à vie

au compte **001-3004862-72** de la **SOCIÉTÉ ROYALE CERCLES des NATURALISTES de BELGIQUE**
rue des Écoles 21 à BE 5670 **VIERVES SUR VIROIN**
Téléphone 060 39 98 78
Télécopie 060 39 94 36
Mél CNBCMV@skynet.be
Site Web <http://www.cercles-naturalistes.be>

Veillez à préciser la **section** à laquelle vous désirez **adhérer**.

Les dons de 40,00 euros minimums (en plus de la cotisation) peuvent bénéficier d'une exonération fiscale.